



Le + syndical

Bernard VAN CRAEYNEST
PRESIDENT
Tel 01.55.30.12.01 • Fax 01.45.22.12.30
van.craeynest@cfecgc.fr

Monsieur Brice HORTEFEUX
Ministre du Travail, des Relations sociales, de
la Famille, de la Solidarité et de la Ville
127, rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 3 mars 2009

BVC/CL/CM

Monsieur le Ministre

En réponse à votre courrier du 23 février 2009 concernant l'agenda social, et pour faire suite aussi aux différents entretiens que nous avons eus, la CFE-CGC souhaite réaffirmer sa position ainsi que son souhait de poursuivre et achever ce qui a été lancé entre les partenaires sociaux depuis 2008, et ce, avant même d'envisager toute nouvelle discussion.

Sans revenir sur les négociations en cours, dont certaines sont du strict ressort des partenaires sociaux comme celles sur les retraites complémentaires, il nous faut distinguer celles qui sont déjà engagées, telle la médecine du travail, de celles qui devraient l'être à savoir le dialogue social dans les très petites entreprises.

C'est aussi le cas de la négociation qui doit concerner les institutions représentatives du personnel, ainsi que le paritarisme. La position commune du 9 avril 2008 prévoyait un groupe de travail des signataires sur l'effectivité de la représentation du personnel. Sur le paritarisme, la suggestion de négociation va plus loin que celle définie lors de la position commune. Or, nous pensons que les organisations doivent d'abord mener à bien les travaux tels qu'elles les avaient évoqués lors de cette position.

Nous précisons néanmoins, qu'il nous paraît important de retenir le thème de la gouvernance des entreprises et de la place des salariés au sein de celle-ci. Ce thème devra être mis en lien et abordé avec celui des institutions représentatives du personnel.

./..



- 2 -

Compte tenu de la situation économique exceptionnelle, il nous paraît fondamental de réfléchir au mode de gouvernance des entreprises et veiller à maintenir voire restaurer la confiance entre les salariés et leurs dirigeants. Nous partageons complètement l'analyse qui est la vôtre. Ainsi nous souhaiterions donc vivement que les partenaires sociaux puissent réfléchir ensemble à cette question.

En revanche et concernant l'éventualité d'une négociation sur l'égalité professionnelle, nous sommes très réservés sur son opportunité et sur ses chances de déboucher sur des actions concrètes. En effet, il convient de rappeler qu'un accord national interprofessionnel existe déjà sur la question et il conviendrait de garantir l'effectivité des normes qui ont été négociées.

De plus, la loi du 23 mars 2006 a fixé une échéance d'évaluation à 2010, il serait donc, nous semble-t-il, plus cohérent d'attendre cette échéance et de dresser un bilan de la situation à cette date avant de s'engager dans une négociation.

Enfin, à l'issue de la conférence tripartite sur l'égalité professionnelle entre les sexes, il a été annoncé, début 2008, la présentation d'un projet de loi prévoyant notamment la mise en place de sanctions financières à l'égard des entreprises de plus de 50 salariés n'ayant pas élaboré de plan de résorption des écarts salariaux. Lors du Sommet pour l'Egalité organisé dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne en octobre 2008, Valérie LETARD a affirmé que cette loi était quasiment finalisée et nous souhaiterions vivement en connaître la teneur.

En ce qui concerne le temps partiel familial, la CFE-CGC s'est prononcée pour l'ouverture de la négociation. Il est donc indispensable que la table ronde proposée par le gouvernement sur le sujet ait lieu, pour permettre le cadrage des orientations gouvernementales, tout comme celle sur la place des femmes dans les organes dirigeants que la CFE-CGC avait demandée.

./..



- 3 -

Quant aux élections prud'homales, la concertation ne nous paraît pas prioritaire, les prochaines élections devant avoir lieu dans 5 ans. Néanmoins, s'il était décidé de l'engager, un bilan préalable devrait nous permettre d'envisager des réformes pour sécuriser et consolider cette juridiction. Il est aussi à noter que les élections prud'homales pouvant faire aussi émerger des « acteurs patronaux », nous devrions engager parallèlement une négociation concernant la représentativité patronale.

Je me tiens à votre disposition pour vous apporter toutes précisions utiles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Bernard VAN CRAEYNEST